



Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale

au 31 décembre 2009



Avril 2010

Québec 

Ce document a été produit par le Conseil de gestion de l'assurance parentale
Pages couvertures : Les Dompteurs de souris
Révision linguistique : Marie-Claude Harnois

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Conseil de gestion de l'assurance parentale
1122, Grande Allée Ouest, bureau 104
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 643-1009
Courriel : cgap@cgap.gouv.qc.ca

Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil de gestion de l'assurance parentale :

www.cgap.gouv.qc.ca

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN 978-2-550-58840-5 (relié)
ISBN 978-2-550-58841-2 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2010
ISSN 1916-2030 (relié)
ISSN 1916-2049 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale

au 31 décembre 2009

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2009 que le Conseil de gestion de l'assurance parentale a fait préparer conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Geneviève Bouchard". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line drawn underneath the name.

Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Madame Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Madame la Présidente-Directrice générale,

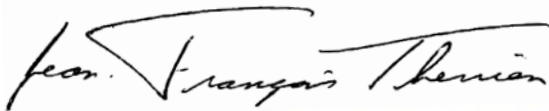
Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale et au mandat que vous nous avez confié, nous vous transmettons le quatrième rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale.

Ce rapport a été produit afin d'estimer les revenus et les dépenses du régime ainsi que la situation du Fonds d'assurance parentale pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Beaulieu". The signature is fluid and cursive, with the first name "Michel" and the last name "Beaulieu" clearly distinguishable.

Michel Beaulieu, f.i.c.a., f.s.a.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Therrien". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jean-François" and the last name "Therrien" clearly distinguishable.

Jean-François Therrien, f.i.c.a., f.s.a.

Table des matières

SECTION 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1 Nature et objectif du rapport	1
1.2 Sommaire du contenu	1
SECTION 2 : PRINCIPALES HYPOTHÈSES RETENUES	2
2.1 Nombre total de naissances du Québec.....	2
2.2 Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale	3
2.3 Choix du régime et durée des prestations (pour les naissances).....	3
2.4 Augmentations futures des revenus hebdomadaires moyens des prestataires	4
2.5 Adoptions donnant lieu à des prestations du Régime québécois d'assurance parentale	4
2.6 Augmentations futures du volume de rémunération assurable	5
2.7 Frais d'administration	5
SECTION 3 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE	6
SECTION 4 : CONCILIATION DES PROJECTIONS AVEC L'ÉVALUATION PRÉCÉDENTE	8
4.1 Variation de l'année	8
4.2 Fonds à la fin de l'année	10
SECTION 5 : OPINION ACTUARIELLE	11
SECTION 6 : REMERCIEMENTS.....	12
ANNEXE A : LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE	13
ANNEXE B : MÉTHODE ET HYPOTHÈSES ACTUARIELLES.....	17
ANNEXE C : ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS	29

Section 1 : Introduction

1.1 Nature et objectif du rapport

Selon l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale (Loi), le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) doit faire préparer annuellement une évaluation actuarielle de l'application de cette loi et des conséquences sur le Fonds d'assurance parentale (FAP). Cette évaluation doit faire état de la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 31 décembre d'une année. Le rapport doit être produit avant la fin de l'année suivante.

Le rapport doit contenir notamment, pour chacune des cinq années subséquentes, une estimation des revenus et des dépenses du RQAP ainsi qu'une illustration de l'évolution du FAP.

Le présent document est le quatrième rapport d'évaluation actuarielle du RQAP depuis sa mise en place, le 1^{er} janvier 2006. Il présente la situation financière du régime au 31 décembre 2009 ainsi qu'une projection des entrées et des sorties de fonds pour les cinq prochaines années, soit de 2010 à 2014, ainsi que les effets sur l'accumulation du FAP.

Le présent rapport n'a pas pour objectif de déterminer les taux de cotisation pour les prochaines années. Il vise à permettre aux cotisants et à la population intéressée d'obtenir de l'information sur la situation financière actuelle et projetée du RQAP.

1.2 Sommaire du contenu

Tout d'abord, ce rapport présente les principales hypothèses retenues. La section suivante montre les résultats obtenus. Ensuite, une conciliation des résultats en comparaison avec ceux de l'évaluation actuarielle précédente, soit celle au 31 décembre 2008, est présentée. Finalement, une opinion actuarielle est incluse.

Trois annexes viennent compléter le rapport et traitent, dans l'ordre, des sujets suivants : dispositions du RQAP, méthode et hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité des résultats.

Certains sigles et acronymes sont utilisés dans ce document. En voici la description :

Conseil	Conseil de gestion de l'assurance parentale
FAP	Fonds d'assurance parentale
ISF	Indice synthétique de fécondité
ISQ	Institut de la statistique du Québec
Loi	Loi sur l'assurance parentale
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
RHM	Revenu hebdomadaire moyen
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale

Section 2 : Principales hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues sont présentées sommairement et sont comparées à celles de l'évaluation précédente (31-12-2008). Une discussion plus élaborée qui traite de l'ensemble des hypothèses est incluse à l'annexe B.

2.1 Nombre total de naissances du Québec

Le nombre total de naissances au Québec est directement lié à l'indice synthétique de fécondité (ISF). Pour une année donnée, cet indice s'obtient par l'addition des taux de fécondité de chaque âge, pour l'ensemble des femmes âgées de 13 à 49 ans.

Les ISF et les nombres de naissances qui en découlent sont les suivants :

	Évaluation courante (31-12-2009)	Évaluation précédente (31-12-2008)
ISF		
2009	s.o.	1,74
2010	1,74	1,72
2011	1,71	1,70
2012	1,68	1,67
2013	1,65	1,65
2014	1,65	s.o.
Nombre de naissances		
2009	s.o.	88 600
2010	89 400	88 200
2011	88 500	87 700
2012	87 400	87 000
2013	86 200	86 200
2014	86 400	s.o.

Note : Les naissances réelles de 2009 ont été de 88 600.

2.2 Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

Le taux de participation se définit comme étant la proportion des naissances au Québec pour lesquelles des prestations du RQAP sont versées. Un taux de participation de 85 % est maintenu pour l'évaluation courante.

2.3 Choix du régime et durée des prestations (pour les naissances)

En vertu du RQAP, les parents ont le choix entre les prestations du régime de base ou celles du régime particulier. Ce dernier offre des prestations plus élevées, mais pour un nombre maximal de semaines inférieur à celui du régime de base.

Les hypothèses sur le choix du régime, dont le détail est présenté à l'annexe B, produisent la répartition suivante :

	Évaluation courante (31-12-2009)	Évaluation précédente (31-12-2008)
Choix du régime		
Régime de base	74,0 %	73,8 %
Régime particulier	26,0 %	26,2 %
	100,0 %	100,0 %

Les hypothèses relatives aux durées des prestations se résument de la façon suivante (en nombre de semaines de prestations) :

	Évaluation courante (31-12-2009)	Évaluation précédente (31-12-2008)
Durée des prestations (en semaines)		
Régime de base	52,0	52,0
Régime particulier	34,9	34,7

2.4 Augmentations futures des revenus hebdomadaires moyens des prestataires

Les prestations versées par le RQAP sont liées aux revenus hebdomadaires moyens (RHM) des prestataires. Les RHM observés en 2009 servent de point de départ à nos projections.

Les taux d'augmentation annuelle suivants sont appliqués aux RHM observés en 2009 chez les prestataires du RQAP. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

	Évaluation courante (31-12-2009)	Évaluation précédente (31-12-2008)
Mères		
2009	s.o.	1,1 %
2010	2,2 %	3,1 %
2011	3,7 %	3,8 %
2012	3,8 %	3,9 %
2013	3,9 %	3,9 %
2014	3,9 %	s.o.
Pères		
2009	s.o.	0,4 %
2010	1,5 %	2,4 %
2011	3,0 %	3,1 %
2012	3,1 %	3,2 %
2013	3,2 %	3,2 %
2014	3,2 %	s.o.

2.5 Adoptions donnant lieu à des prestations du Régime québécois d'assurance parentale

Le nombre d'adoptions donnant lieu à des prestations du RQAP est maintenu à 680 par année aux fins de la présente évaluation. Les hypothèses détaillées sur le choix du régime et la durée des prestations sont présentées en détail à l'annexe B. Les hypothèses retenues relativement à l'augmentation annuelle des RHM en ce qui concerne les adoptions sont identiques à celles décrites à la section 2.4.

2.6 Augmentations futures du volume de rémunération assurable

Les hypothèses retenues relativement aux taux d'augmentation annuelle du volume de rémunération assurable sont les suivantes. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

	Évaluation courante (31-12-2009)	Évaluation précédente (31-12-2008)
2009	s.o.	- 0,2 %
2010	3,1 %	3,8 %
2011	4,8 %	4,0 %
2012	4,4 %	4,0 %
2013	3,5 %	3,9 %
2014	3,4 %	s.o.

2.7 Frais d'administration

Pour l'année 2010, on fait l'hypothèse que les frais d'administration seront égaux au budget du Conseil, soit 45,2 M\$. Lors de l'évaluation précédente, le montant prévu pour l'année 2010 était de 45,3 M\$.

Lors de l'évaluation précédente, on supposait une augmentation annuelle de 3,0 % des frais d'administration. Le budget 2010-2011 du gouvernement du Québec, présenté le 30 mars dernier, fixe un gel de la masse salariale des employés de la fonction publique et prévoit réduire les dépenses de fonctionnement de nature administrative de 10 % d'ici 2014. Afin de prendre en compte ces informations, aux fins de la présente évaluation, l'hypothèse d'augmentation annuelle des frais d'administration est réduite à 0,5 % de 2011 à 2013, puis à 1,5 % en 2014.

Section 3 : Résultats de l'évaluation actuarielle

Les informations financières contenues dans le présent rapport peuvent ne pas correspondre à celles des états financiers du FAP au 31 décembre 2009, puisque l'approche adoptée pour l'évaluation actuarielle du RQAP prend en compte les informations financières sur base de liquidités. Par conséquent, les projections des entrées et sorties de fonds sont réalisées en fonction de l'année où surviennent les flux financiers afin de se limiter aux sommes réellement disponibles pour assurer le paiement des prestations et des frais d'administration. Quant aux états financiers, ils suivent les principes comptables généralement reconnus où une comptabilité d'exercice est utilisée.

Les projections s'appuient sur les dispositions du RQAP qui étaient connues lors de la production de la présente évaluation. Elles utilisent les taux de cotisation en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Pour les années subséquentes, soit de 2011 à 2014, les projections sont effectuées selon les taux de cotisation établis pour l'année 2010. Rappelons que ces taux sont déterminés chaque année (voir la section 2.3 de l'annexe B).

Aux fins de la présente évaluation actuarielle, les hypothèses retenues sont celles qui sont jugées « les plus probables », c'est-à-dire de meilleure estimation. Celles-ci, ainsi que les résultats qui en découlent, se situent à l'intérieur d'un éventail parfois assez large de valeurs possibles. Il importe donc de lire attentivement l'annexe C du présent rapport qui analyse la sensibilité des résultats à divers écarts potentiels de l'expérience réelle par rapport aux hypothèses retenues.

Dans le tableau de projections qui suit, un solde négatif du fonds, au début ou à la fin d'une année, correspond au total des sommes empruntées pour le FAP à cette date. Rappelons qu'en mars 2009, afin de subvenir aux besoins de liquidités du FAP, un décret a été adopté par le gouvernement du Québec afin d'instituer un régime d'emprunt pouvant atteindre 300 M\$. En vertu de ce régime d'emprunt, seules les sommes nécessaires pour assurer les besoins de liquidités du FAP sont empruntées auprès du Fonds de financement du ministère des Finances du Québec.

Pour chacune des années de projection, les sorties de fonds excèdent les entrées de fonds, tel qu'en témoignent les valeurs négatives de la ligne « Variation de l'année » dans le prochain tableau. Le FAP subit l'effet cumulatif des manques à gagner annuels, passant de – 258,1 M\$ au 31 décembre 2009 à – 901,9 M\$ au 31 décembre 2014.

Pour une année donnée, les sorties de fonds dépendent du nombre de dimanches (jour du décaissement des prestations) dans l'année. Les entrées de fonds peuvent aussi dépendre du nombre de mercredis (jour de l'encaissement des cotisations). Par conséquent, les entrées de fonds, les sorties de fonds et, par le fait même, les lignes « Variation de l'année » ne montrent pas une progression régulière au fil de la période de projection.

Projections actuarielles sur base de liquidités (en M\$)

	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds au début de l'année	– 258,1	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3
Entrées de fonds					
Cotisations	1 611,9	1 688,4	1 766,7	1 829,6	1 862,9
	1 611,9	1 688,4	1 766,7	1 829,6	1 862,9
Sorties de fonds					
Prestations	1 720,8	1 800,0	1 810,3	1 852,8	1 918,1
Frais d'intérêts	3,1	9,0	17,6	20,2	22,9
Frais d'administration	45,2	45,4	45,6	45,8	46,5
	1 769,1	1 854,4	1 873,5	1 918,8	1 987,5
Variation de l'année	– 157,2	– 166,0	– 106,8	– 89,2	– 124,6
Fonds à la fin de l'année	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9
<i>Nombre de naissances</i>	<i>89 400</i>	<i>88 500</i>	<i>87 400</i>	<i>86 200</i>	<i>86 400</i>
<i>Volume de rémunération assurable (en G\$)</i>	<i>135,6</i>	<i>142,1</i>	<i>148,4</i>	<i>153,6</i>	<i>158,8</i>
<i>Taux de cotisation salariés + employeurs</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>	<i>1,214 %</i>
<i>Taux de cotisation travailleurs autonomes</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>	<i>0,899 %</i>
En vertu de l'Entente finale Canada-Québec, le gouvernement du Québec devrait rembourser au gouvernement fédéral la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption payées en 2006 par le Régime d'assurance-emploi aux prestataires québécois dont la période de prestations a débuté avant le 1^{er} janvier 2006, ainsi que les frais d'administration afférents. Ce remboursement est estimé à 346,6 M\$, mais n'est pas reflété dans le présent tableau puisque les modalités de remboursement n'ont pas été finalisées entre les deux paliers de gouvernement.					

La section suivante analyse comment et pourquoi ces résultats ont évolué par rapport à l'évaluation précédente.

Section 4 : Conciliation des projections avec l'évaluation précédente

Afin de comparer et de concilier les résultats des projections actuarielles de la présente évaluation à ceux de l'évaluation précédente, nous avons retenu les deux variables clés suivantes :

- variation de l'année (c'est-à-dire l'écart entre les entrées et les sorties de fonds);
- fonds à la fin de l'année.

Les sous-sections suivantes traitent, tour à tour, de chacune de ces deux variables.

4.1 Variation de l'année

Le tableau suivant présente une conciliation des « variations de l'année » entre l'évaluation au 31 décembre 2008 et celle au 31 décembre 2009.

Variation de l'année (écart entre les entrées et les sorties de fonds) (en M\$)

	2010	2011	2012	2013	2014
Évaluation au 31-12-2008	- 123,8	- 144,6	- 102,6	- 88,8	s.o.
Impact des changements d'hypothèses					
- Naissances	- 15,7	- 17,9	- 11,2	- 3,7	s.o.
- Comportement des prestataires	- 6,4	- 6,8	- 7,1	- 7,5	s.o.
- Revenu hebdomadaire moyen des prestataires	- 25,4	- 21,2	- 20,7	- 21,3	s.o.
- Volume de rémunération assurable	11,0	23,2	32,4	28,3	s.o.
- Frais d'administration	0,1	1,3	2,6	3,9	s.o.
- Diverses autres hypothèses	3,0	0,0	- 0,2	- 0,1	s.o.
Total	- 33,4	- 21,4	- 4,2	- 0,4	s.o.
Évaluation au 31-12-2009	- 157,2	- 166,0	- 106,8	- 89,2	- 124,6

Dans le tableau ci-dessus :

Montant positif = effet positif pour le FAP
Montant négatif = effet négatif pour le FAP

Voici quelques commentaires au sujet du tableau précédent :

- **Naissances** : L'ajout de naissances projetées en 2010, 2011 et 2012 par rapport à l'évaluation précédente a pour effet d'augmenter les prestations de chacune de ces années de 10 M\$ à 20 M\$ environ. Un effet résiduel de l'ordre de 4 M\$ est également présent en 2013. Il s'agit de naissances au cours de l'année 2012 pour lesquelles les parents reçoivent des prestations pour des semaines comprises en 2013.
- **Comportement des prestataires** : De légères variations observées dans le comportement des prestataires (choix du régime, durée des prestations, utilisation du congé parental par la mère ou le père) ont pour effet d'augmenter les prestations de 6 M\$ à 8 M\$ par année.
- **Revenu hebdomadaire moyen des prestataires et Volume de rémunération assurable** : Les variations de ces deux hypothèses sont interreliées et leurs effets, de sens contraire, s'annulent en grande partie. L'effet net est de – 14 M\$ en 2010, + 2 M\$ en 2011, + 12 M\$ en 2012 et + 7 M\$ en 2013.
- **Frais d'administration** : L'augmentation annuelle prévue en ce qui concerne les frais d'administration est inférieure à celle de l'évaluation précédente et a un impact positif sur les résultats de l'ordre de 1 M\$ à 4 M\$ par année.

4.2 Fonds à la fin de l'année

Le tableau suivant présente une conciliation, entre l'évaluation précédente et l'évaluation courante, de la valeur du FAP à la fin de chacune des années.

Les commentaires présentés à la sous-section précédente s'appliquent également au tableau suivant, dont les écarts présentés sont en fait la somme cumulative des écarts discutés à la section 4.1.

Le fonds réel au 31 décembre 2009 doit cependant être pris en compte avant d'identifier l'impact des changements d'hypothèses sur la valeur du FAP. Lors de l'évaluation précédente, le fonds prévu au 31 décembre 2009 était de – 256,1 M\$. Toutefois, le fonds réel a plutôt été de – 258,1 M\$, un écart de – 2,0 M\$.

Fonds à la fin de l'année (en M\$)

	2010	2011	2012	2013	2014
Évaluation au 31-12-2008	– 379,9	– 524,5	– 627,1	– 715,9	s.o.
Prise en compte du fonds réel au 31-12-2009	– 2,0	– 2,0	– 2,0	– 2,0	s.o.
Impact des changements d'hypothèses					
– Naissances	– 15,7	– 33,6	– 44,8	– 48,5	s.o.
– Comportement des prestataires	– 6,4	– 13,2	– 20,3	– 27,8	s.o.
– Revenu hebdomadaire moyen des prestataires	– 25,4	– 46,6	– 67,3	– 88,6	s.o.
– Volume de rémunération assurable	11,0	34,2	66,6	94,9	s.o.
– Frais d'administration	0,1	1,4	4,0	7,9	s.o.
– Diverses autres hypothèses	3,0	3,0	2,8	2,7	s.o.
Total	– 35,4	– 56,8	– 61,0	– 61,4	s.o.
Évaluation au 31-12-2009	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9

Dans le tableau ci-dessus :

Montant positif = effet positif pour le FAP
Montant négatif = effet négatif pour le FAP

Section 5 : Opinion actuarielle

La présente opinion actuarielle fait partie intégrante du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2009.

À notre avis, aux fins de la présente évaluation :

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées et à l'égard desquelles nous assumons la responsabilité sont raisonnables et appropriées;
- la méthode utilisée est adéquate.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le prochain rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale sera celui au 31 décembre 2010 et doit être produit au cours de l'année 2011.



Michel Beaulieu, f.i.c.a., f.s.a.



Jean-François Therrien, f.i.c.a., f.s.a.

Avril 2010

Section 6 : Remerciements

Les auteurs du rapport tiennent à remercier :

- madame Ginette Dion de la Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour l'extraction des données relatives aux prestataires du RQAP;
- monsieur Maurice Gagné et madame Josée Paquet pour les informations financières et comptables;
- M^e Marie-Christine Bergeron pour la révision du résumé des dispositions du RQAP;
- mesdames Céline Gosselin et Andrée Duranceau pour les travaux de secrétariat;
- madame Nadine Rouillard pour la coordination de la conception graphique et de la révision linguistique du rapport.

Annexe A : Le Régime québécois d'assurance parentale

Le RQAP offre des prestations de remplacement de revenu aux parents lors de la naissance ou de l'adoption de leur enfant. Les paramètres du RQAP sont déterminés par la Loi et ses règlements d'application.

1. Financement

Le RQAP est un régime public d'assurance financé à partir des cotisations des travailleurs et des employeurs québécois.

En vertu de la Loi, le Conseil fixe les taux de cotisation au RQAP par règlement.

Ce règlement prévoit des taux de cotisation distincts pour les différents types de cotisants, soit les salariés, les employeurs et les travailleurs autonomes. Le processus de révision des taux de cotisation est un exercice annuel qui doit être conclu au 15 septembre de l'année civile qui précède l'année d'application des nouveaux taux.

Le tableau suivant présente les taux de cotisation pour les années 2007 à 2010.

Taux de cotisation au RQAP, 2007 à 2010

Types de cotisant	2007	2008	2009	2010
Salariés	0,416 %	0,450 %	0,484 %	0,506 %
Employeurs	0,583 %	0,630 %	0,677 %	0,708 %
Travailleurs autonomes	0,737 %	0,800 %	0,860 %	0,899 %

2. Type de prestations

Le RQAP offre quatre types de prestations :

- les prestations de maternité exclusives à la mère (à la suite d'une naissance);
- les prestations de paternité exclusives au père (à la suite d'une naissance);
- les prestations parentales partageables entre les parents (à la suite d'une naissance);
- les prestations d'adoption partageables entre les parents (à la suite d'une adoption).

3. Choix du régime

Les prestations ainsi que la durée de leur paiement sont déterminées selon deux options : le régime de base et le régime particulier. Le tableau suivant décrit ces deux régimes.

Durée des prestations et niveaux de remplacement de revenu – RQAP

Types de prestations	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM
Maternité	18	70 %	15	75 %
Paternité	5	70 %	3	75 %
Parentales	7 25	70 % 55 %	25	75 %
Adoption	12 25	70 % 55 %	28	75 %

Le choix du régime est déterminé par le premier des deux parents qui demande les prestations, ce qui, par conséquent, lie l'autre parent à sa décision. Ce choix est irrévocable et s'applique à tous les types de prestations pour le même événement (naissance ou adoption).

4. Conditions d'admissibilité

- Résider au Québec;
- Être assujetti à une cotisation;
- Avoir gagné un revenu d'au moins 2 000 \$;
- Connaître un arrêt de rémunération;
- Être le parent d'un enfant;
- Vivre habituellement avec son enfant;
- Ne pas recevoir de prestations de maternité, parentales ou d'adoption du régime fédéral ou d'un autre régime provincial;
- Déposer une demande;
- Fournir tous les documents demandés.

5. Période de référence

Les prestations sont établies à partir de la période de référence qui varie selon le type de revenu considéré pour le calcul des prestations du RQAP.

Période de référence selon le type de revenu considéré

Revenu considéré	Période de référence
Revenu d'emploi	Les 52 semaines qui précèdent la période de prestations
Revenu d'entreprise	L'année civile antérieure à la période de prestations
Revenu d'entreprise – 1 ^{re} année d'exploitation de l'entreprise	L'année civile courante (estimation des revenus)
Revenu d'emploi et revenu d'entreprise	L'année civile antérieure à la période de prestations

La période de référence peut être modifiée ou prolongée selon certaines dispositions prévues par règlement.

6. Revenu hebdomadaire moyen

Le RHM est établi en fonction de la période de référence à la date d'arrêt de rémunération. De façon générale, pour les salariés, le RHM est établi à partir des 26 dernières semaines de la période de référence qui comptent du revenu assurable. Le RHM d'un travailleur autonome équivaut à un cinquante-deuxième de son revenu assurable pour l'année qui précède le début de sa période de prestations. Le RHM d'un travailleur mixte équivaut à un cinquante-deuxième du total du revenu assurable en tant qu'employé et du revenu assurable provenant d'une entreprise pour l'année qui précède le début de la période de prestations.

Le revenu assurable utilisé dans le calcul du RHM ne peut excéder le revenu maximal annuel assurable. Le revenu maximal annuel assurable est le même que celui qui est déterminé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, soit 59 000 \$ en 2007, 60 500 \$ en 2008, 62 000 \$ en 2009 et 62 500 \$ en 2010.

Aucune indexation des prestations en cours de paiement n'est prévue.

7. Période de prestations

La période de prestations est la période à l'intérieur de laquelle des prestations peuvent être payées.

Période de prestations selon le type de prestations

Type de prestations	Peut débuter au plus tôt	Se termine au plus tard	
Maternité	Naissance		
	16 semaines précédant la semaine prévue de l'accouchement	18 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
	Interruption de grossesse		
	la semaine de l'interruption de grossesse si elle survient à compter de la 20 ^e semaine de gestation	18 semaines après la semaine de l'interruption de grossesse	
Paternité	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
Parentales	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant	
Adoption	Adoption au Québec		
	la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	52 semaines suivant la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	
	Adoption hors Québec		
	2 semaines avant l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption		

Annexe B : Méthode et hypothèses actuarielles

La projection des entrées et des sorties de fonds du régime sur une période de cinq années requiert l'établissement d'hypothèses quant aux coûts des prestations, aux cotisations prélevées, aux montants des frais d'administration et aux taux d'intérêt payés sur l'emprunt du FAP.

L'élaboration des hypothèses actuarielles a été effectuée sans ajout de marges pour écarts défavorables. Ainsi, l'ensemble des hypothèses utilisées correspond globalement à la meilleure estimation des risques affectant le régime.

1 Hypothèses utilisées pour la projection des prestations

1.1 Naissances

La première étape de la projection des prestations est d'estimer le nombre de naissances pour chacune des années de la période de projection.

La descendance finale des générations de femmes qui ont terminé leur période de fécondité se situe entre 1,60 et 1,65 enfant depuis quelques années. La descendance finale est une mesure pertinente, mais elle implique une attente d'une cinquantaine d'années avant d'obtenir une valeur complète à l'égard d'une génération de femmes donnée.

L'ISF est également une mesure pertinente. Il estime la descendance finale d'une femme si celle-ci connaissait, tout au long de sa vie, les taux de fécondité de chaque âge, observés pour une année donnée.

Il n'est pas nécessaire d'attendre plusieurs décennies pour calculer l'ISF d'une année donnée. Cependant, si plusieurs générations de femmes choisissent d'avoir un enfant au cours d'une même année, l'ISF pourrait augmenter sans qu'il n'y ait ultimement d'effet sur la descendance finale des générations de femmes en âge de procréer cette année-là.

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec a connu les ISF suivants ces dernières années.

ISF au Québec de 1998 à 2009

Année	ISF	Année	ISF
1998	1,494	2004	1,501
1999	1,468	2005	1,542
2000	1,452	2006	1,648
2001	1,495	2007	1,682
2002	1,475	2008	1,735
2003	1,503	2009	1,731

De 2005 à 2008, on constate une augmentation de l'ISF. Cette augmentation peut être attribuable en partie à un phénomène de rattrapage. Historiquement, les femmes de 25 à 29 ans sont celles qui connaissent les taux de fécondité les plus élevés parmi les femmes en âge de procréer. Or, entre 1997 et 2004, les taux de fécondité des femmes de ce groupe d'âge ont atteint un creux historique. Même pendant les années 1980, qui présentaient des ISF inférieurs à 1,40, on n'avait pas observé des taux de fécondité aussi bas pour ce groupe d'âge. Depuis les dernières années, les taux de fécondité de ces femmes, qui sont maintenant âgées de 30 à 34 ans, ont augmenté de plus de 40 %, et ceux des femmes qui sont maintenant âgées de 35 à 39 ans ont haussé de plus de 75 %. Comme les femmes qui sont actuellement âgées de 25 à 29 ans n'ont pas retardé leur projet d'avoir des enfants autant que leurs aînées, il est peu probable que les taux de fécondité des femmes de 30 ans ou plus se maintiennent à des niveaux aussi élevés au cours des prochaines années.

En 2009, on constate une stabilité de l'ISF par rapport à 2008 à près de 1,74. Certains indices laissent croire que cette stabilité de l'ISF se poursuivra en 2010. En effet, au cours des trois premiers mois de l'année 2010, le RQAP a admis approximativement le même nombre de nouveaux prestataires qu'au cours des trois premiers mois de 2009.

Aux fins de la présente évaluation, l'ISF retenu pour 2010 est de 1,74. Par la suite, l'ISF retenu est réduit graduellement pour atteindre 1,65 en 2013, soit approximativement la descendance finale des générations de femmes qui ont terminé leur période de fécondité. Cette hypothèse rejoint le scénario de référence de l'étude *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 – Édition 2009* publiée par l'ISQ, en juillet 2009.

Le tableau suivant illustre les ISF et le nombre projeté des naissances pour 2010 à 2014.

Projection des ISF et des naissances au Québec

Année	ISF	Naissances
2010	1,74	89 400
2011	1,71	88 500
2012	1,68	87 400
2013	1,65	86 200
2014	1,65	86 400

1.2 Comportement des prestataires

L'analyse du comportement des prestataires a été effectuée en janvier 2010. Elle utilise les données relatives aux naissances survenues au cours des années 2007 et 2008. Puisque les parents peuvent toucher leurs prestations du RQAP jusqu'à 52 semaines suivant la naissance de l'enfant, les informations complètes portant sur les naissances de l'année 2009 ne sont pas totalement disponibles en janvier 2010. Les naissances de janvier 2007 à décembre 2008 permettent l'étude de plus de 235 000 prestataires et près de 145 000 ménages.

Le comportement des prestataires a été stable au cours de la période analysée. Cette stabilité permet d'élaborer, sur des bases crédibles, les différentes hypothèses actuarielles relatives au comportement des prestataires.

1.2.1 Taux de participation au RQAP

Après avoir déterminé le nombre de naissances pour chacune des années de la période de projection, il est nécessaire d'estimer le nombre de naissances pour lesquelles des prestations du RQAP seront versées. Afin d'alléger la lecture de la présente annexe, nous utiliserons le terme « naissances-RQAP » pour parler des naissances pour lesquelles des prestations du RQAP seront versées.

Le taux de participation au RQAP se définit comme étant le nombre de « naissances-RQAP » sur le nombre total de naissances. Les données indiquent que le taux de participation au RQAP est actuellement de 85 %.

Le taux de participation dépend des critères d'admissibilité aux prestations du RQAP, mais aussi de l'activité des femmes et des hommes de moins de 40 ans sur le marché du travail. Ces dernières années, et malgré la récession de 2009, le marché de la main-d'œuvre au Québec est demeuré actif, ce qui a entretenu un taux de participation élevé au RQAP. Selon l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006 publiée par la Régie des rentes du Québec, en raison de la raréfaction de la main-d'œuvre, il est prévu que les taux d'activité des hommes âgés de 25 à 49 ans et des femmes âgées de 25 à 39 ans se maintiennent ou augmentent jusqu'en 2015. L'hypothèse retenue est celle d'un taux de participation au RQAP de 85 % sur toute la période de projection.

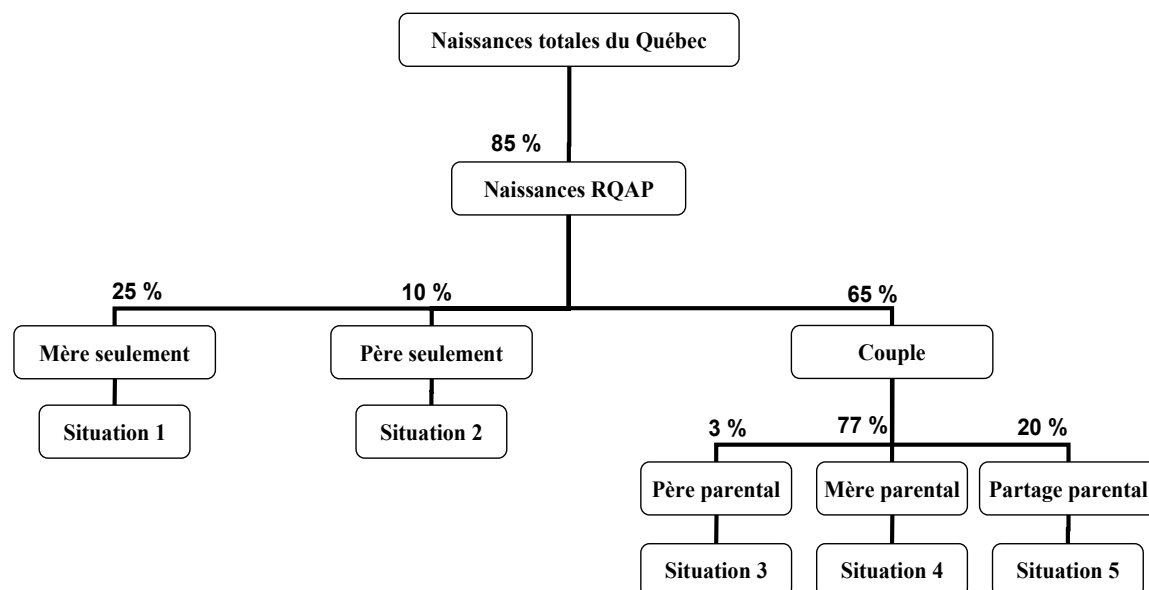
1.2.2 Présence des parents

Certaines « naissances-RQAP » donnent lieu à des prestations versées aux deux parents et d'autres font l'objet de prestations versées à un seul des deux parents. En fait, nous avons réparti les « naissances-RQAP » selon les cinq situations suivantes :

- Situation 1 : seulement la mère est prestataire du RQAP;
- Situation 2 : seulement le père est prestataire du RQAP;
- Situation 3 : les deux parents sont prestataires du RQAP, et le père est le seul à recevoir des prestations parentales;
- Situation 4 : les deux parents sont prestataires du RQAP, et la mère est la seule à recevoir des prestations parentales;
- Situation 5 : les deux parents sont prestataires du RQAP et se partagent les prestations parentales.

L'illustration suivante résume l'hypothèse reliée à la répartition des « naissances-RQAP » selon la présence des parents.

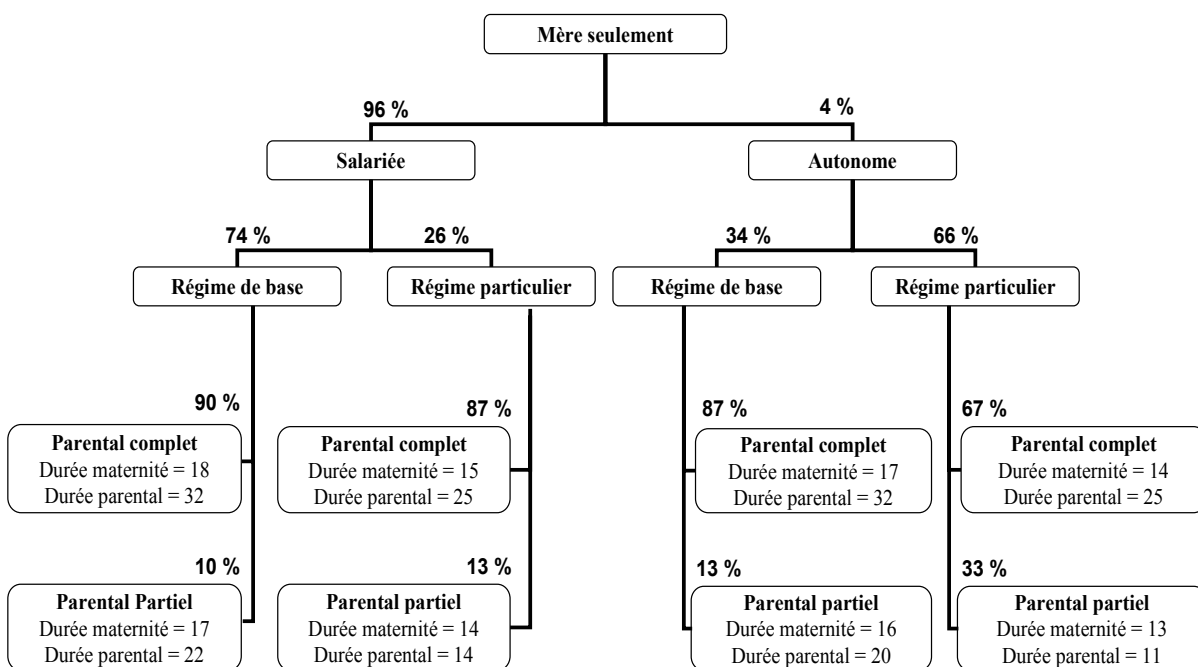
Répartition des « naissances-RQAP » selon la présence des parents



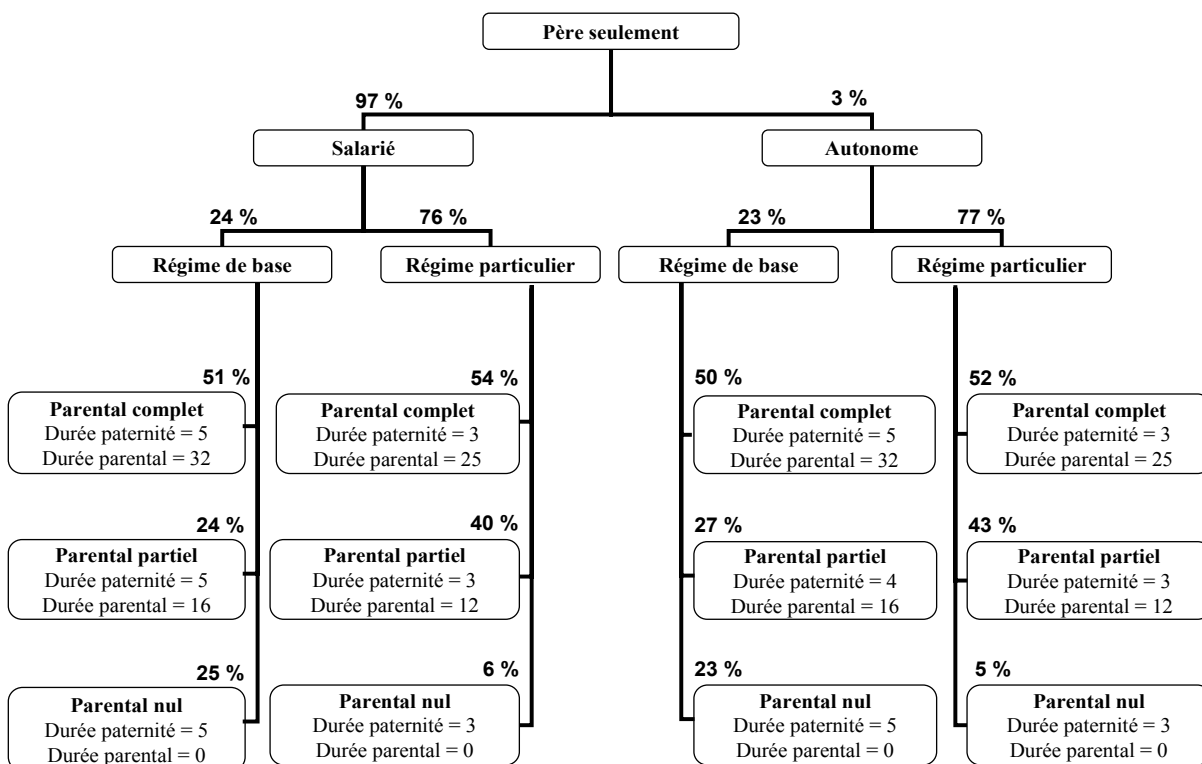
1.2.3 Choix du régime et durée des prestations

Le choix du régime et la durée des prestations (en semaines) sont influencés par la présence des parents en tant que prestataires et leur statut de travailleur, c'est-à-dire salarié ou travailleur autonome. Les schémas suivants présentent les hypothèses retenues à l'égard du choix du régime et de la durée des prestations pour chacune des cinq situations décrites plus haut. De plus, pour la situation 5, les hypothèses relatives au partage des prestations parentales entre chacun des parents sont décrites.

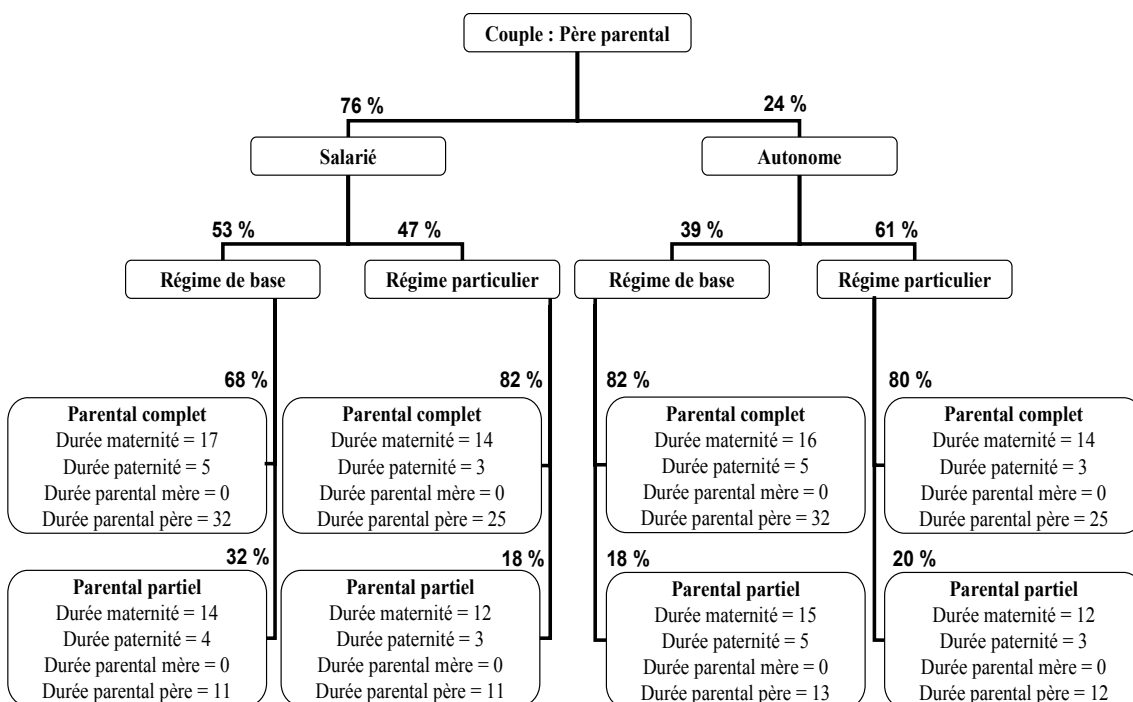
Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 1 (mère seulement)



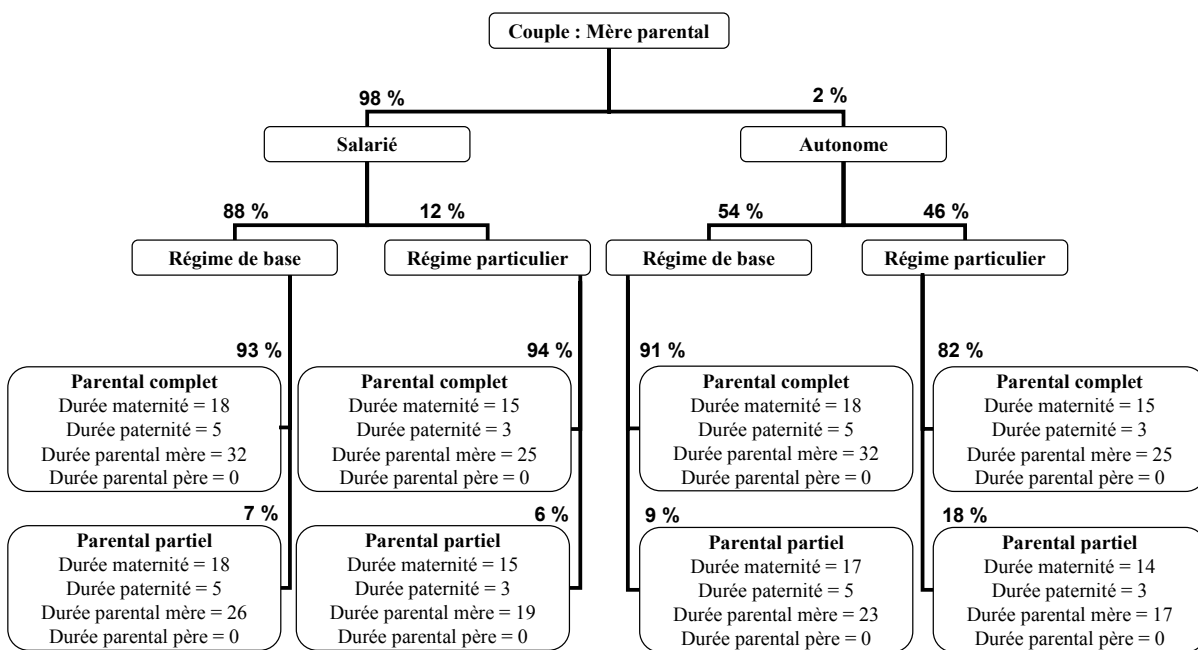
Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 2 (père seulement)



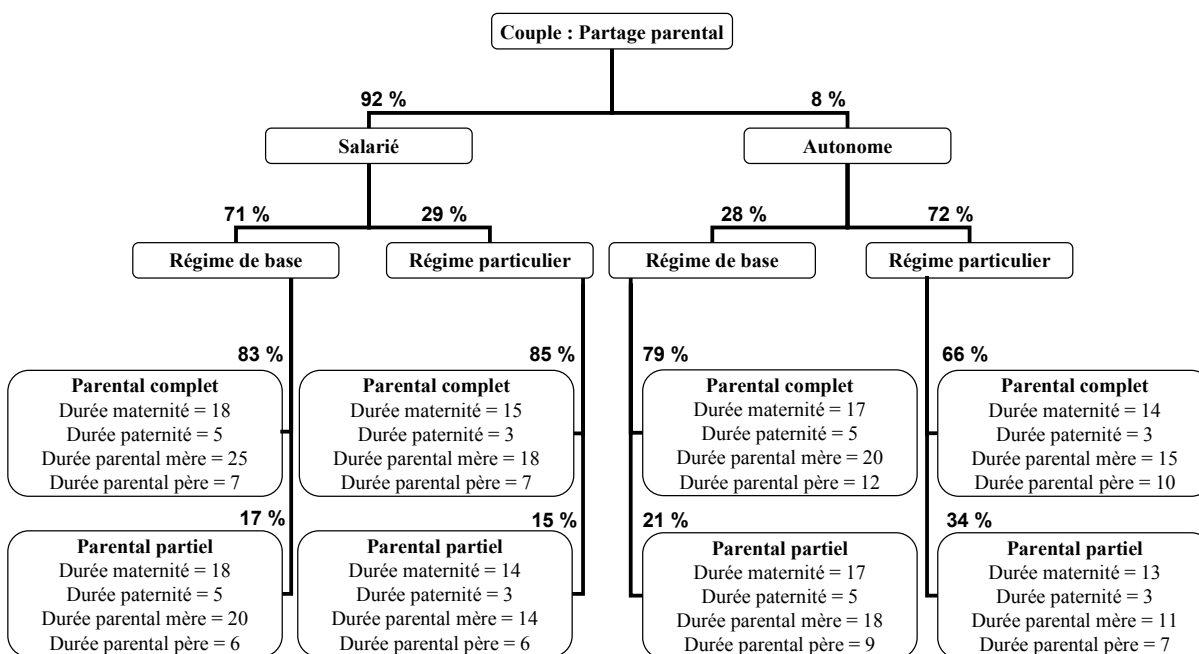
Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 3
(couple – seul le père reçoit du parental)



Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 4
(couple – seule la mère reçoit du parental)



Choix du régime et durée des prestations (en semaines) – Situation 5 (couple avec partage du parental)



1.2.4 Niveau des prestations

Les RHM observés en 2009 varient selon le sexe du prestataire, le statut de travailleur du prestataire, le choix du régime et les durées de prestations. Une hypothèse d'augmentation annuelle des RHM a été appliquée à ces RHM de l'année 2009 afin d'estimer les RHM de chacune des années de la période de projection.

L'augmentation annuelle des RHM dépend des facteurs suivants :

- le taux d'inflation;
- le taux réel d'augmentation de rémunération;
- l'ajustement de l'augmentation de rémunération reliée au sexe et à l'âge des prestataires.

1.2.4.1 Taux d'inflation

Le taux d'inflation prévu au Québec par les grandes institutions financières se situe autour de 1,6 % pour l'année 2010. Par la suite, à partir de 2011, le taux d'inflation atteint 2 % par année pour le reste de la période de projection en raison de la « Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation ». En effet, en 1991, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada se sont entendus afin de ramener le taux d'inflation au milieu d'une fourchette de 1 % à 3 %. Depuis, la cible d'inflation a été reconduite à quelques reprises. En novembre 2006, elle a été renouvelée pour cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2011.

1.2.4.2 Taux réel d'augmentation de rémunération

Chaque année, l'ISQ évalue les perspectives d'augmentation de rémunération. Ces perspectives sont établies en utilisant les taux de croissance salariale observés dans les conventions collectives en vigueur pour plusieurs secteurs de l'économie. En 2010, il est prévu que le taux réel d'augmentation de la rémunération sera de 0,5 %. Par la suite, le taux réel d'augmentation de la rémunération est lié à celui de l'augmentation de la productivité. En raison de la raréfaction anticipée de la main-d'œuvre, le taux réel d'augmentation de rémunération passe de 0,5 % à 1,2 % au cours de la période de projection.

1.2.4.3 Ajustement de l'augmentation de rémunération reliée au sexe et à l'âge des prestataires

Les prestataires du RQAP sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des travailleurs québécois. Selon les données de Statistique Canada en ce qui a trait au salaire hebdomadaire moyen par groupe d'âge au Québec, un ajustement de + 0,7 % doit être effectué au taux d'augmentation de rémunération des mères. Aucun ajustement n'est nécessaire pour les pères.

Le tableau suivant présente l'hypothèse d'augmentation annuelle des RHM retenue pour les années 2010 à 2014.

Augmentation annuelle des RHM selon le sexe des prestataires

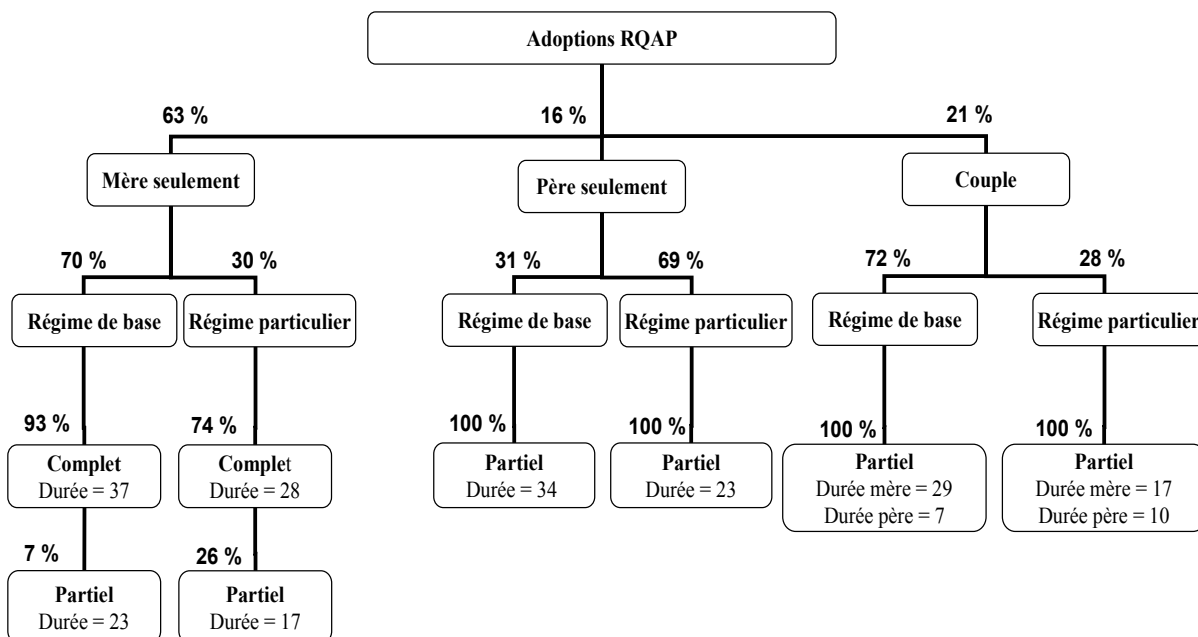
Année	Femmes	Hommes
2010	2,2 %	1,5 %
2011	3,7 %	3,0 %
2012	3,8 %	3,1 %
2013	3,9 %	3,2 %
2014	3,9 %	3,2 %

1.3 Adoptions

Sur la base des quatre premières années d'expérience du régime, il est anticipé que 680 adoptions donneront lieu à des prestations pour chacune des années de la période de projection.

Le schéma suivant présente les hypothèses relativement à la présence des parents, au choix du régime, à la durée des prestations et au partage des prestations entre chacun des parents à l'égard des 680 adoptions annuelles qui donneront lieu à des prestations du RQAP.

Hypothèses – Adoptions



Les RHM observés en 2009 chez les parents qui ont reçu des prestations d'adoption varient selon le sexe du prestataire, le choix du régime et les durées de prestations. L'hypothèse d'augmentation annuelle de ces RHM de 2009 est identique à celle qui est décrite à la section 1.2.4.

1.4 Majoration pour les familles à faibles revenus et comptabilisation des revenus concurrents

Les prestations peuvent être majorées pour les ménages dont le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. En se basant sur les données des années 2007 à 2009, cette majoration pour les familles à faibles revenus est estimée à 12 M\$ par année, pour l'ensemble de la période de projection.

Aussi, une réduction des prestations est prévue si le parent reçoit d'autres revenus au cours de sa période de prestations. La comptabilisation des revenus concurrents pour les années 2007 à 2009 indique que ces revenus ont réduit les prestations payables de 0,40 %. C'est l'hypothèse qui est retenue pour chacune des années de la période de projection. Concrètement, la comptabilisation des revenus concurrents pour l'année 2010 serait de l'ordre de 7 M\$.

2. Hypothèses utilisées pour la projection des cotisations

2.1 Volume de rémunération assurable

L'analyse des cotisations reçues pour l'année 2009 permet d'estimer le volume de rémunération assurable à 131,5 G\$, pour cette année.

L'augmentation annuelle du volume de rémunération assurable dépend des facteurs suivants :

- la variation du nombre de cotisants;
- le taux d'inflation;
- le taux réel d'augmentation de rémunération.

2.1.1 Variation du nombre de cotisants

La variation du nombre de cotisants au fil des années évolue en fonction de la structure de la population et du taux d'activité sur le marché du travail. Les projections à court terme du Régime de rentes du Québec, pour la période de février 2010 à décembre 2016, ont été utilisées afin d'élaborer l'hypothèse relative à la variation du nombre de cotisants pour chacune des années de la période de projection. La décroissance de l'emploi en 2009 a causé une légère diminution du nombre de cotisants au RQAP. Un rattrapage devrait s'effectuer en 2010 et 2011. La croissance attendue de l'emploi pour ces années devrait aboutir à une augmentation du nombre de cotisants. Cette augmentation de cotisants atteindrait 1,75 % en 2011, puis diminuerait graduellement jusqu'à 0,15 % en 2014.

2.1.2 Taux d'inflation

L'hypothèse d'inflation utilisée pour augmenter annuellement le volume de rémunération assurable est identique à celle qui est utilisée à la section 1.2.4.1 afin d'augmenter les RHM des prestataires.

2.1.3 Taux réel d'augmentation de rémunération

L'hypothèse d'augmentation réelle de la rémunération utilisée pour augmenter annuellement le volume de rémunération assurable est identique à celle qui est utilisée à la section 1.2.4.2 afin d'augmenter les RHM des prestataires.

Le tableau suivant résume l'hypothèse de taux d'augmentation du volume de rémunération assurable.

Taux d'augmentation du volume de rémunération assurable

Année	Taux d'augmentation
2010	3,1 %
2011	4,8 %
2012	4,4 %
2013	3,5 %
2014	3,4 %

2.2 Répartition de la rémunération assurable selon le type de revenu

Étant donné que les taux de cotisation varient en fonction du type de cotisant (salarié, employeur ou travailleur autonome), une répartition du volume de rémunération assurable entre le revenu à titre de salarié et le revenu à titre de travailleur autonome doit être établie. Selon les informations provenant de Revenu Québec, il est estimé que 93,63 % du volume de rémunération assurable provient des salariés alors que 6,37 % provient des travailleurs autonomes.

2.3 Taux de cotisation au RQAP

Le Conseil fixe annuellement les taux de cotisation au RQAP qui sont sujets à l'approbation du gouvernement. Aux fins de la projection des entrées de fonds, les taux de cotisation du RQAP en vigueur le 1^{er} janvier 2010 sont maintenus jusqu'à la fin de la période de projection. Les taux de cotisation de 2010 pour les différents types de cotisants sont les suivants :

- 0,506 % pour les salariés;
- 0,708 % pour les employeurs;
- 0,899 % pour les travailleurs autonomes.

3. Frais d'administration

Les frais d'administration incluent les frais de fonctionnement du Conseil ainsi que ceux du MESS pour l'administration du régime et ceux de Revenu Québec pour la perception des cotisations.

Les frais d'administration prévus pour l'année 2010 sont de 45,2 M\$. Le budget 2010-2011 du gouvernement du Québec, présenté le 30 mars dernier, fixe un gel de la masse salariale des employés de la fonction publique et prévoit réduire les dépenses de fonctionnement de nature administrative de 10 % d'ici 2014. Afin de prendre en compte ces informations, aux fins de la présente évaluation, l'hypothèse d'augmentation annuelle des frais d'administration est réduite à 0,5 % de 2011 à 2013, puis à 1,5 % en 2014.

4. Taux d'intérêt sur l'emprunt du FAP

Le taux d'intérêt sur l'emprunt du FAP est le taux offert par le Fonds de financement du ministère des Finances du Québec. Il correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires canadiennes d'un mois. Il est actuellement d'environ 0,5 %. En raison de la hausse attendue des taux d'intérêt d'ici la fin de l'année 2010 et en 2011, l'hypothèse retenue est un taux de 1 % pour 2010, de 2 % pour 2011 et de 3 % pour les années suivantes.

Annexe C : Analyse de sensibilité des résultats

Aux fins de la présente évaluation actuarielle, les hypothèses retenues sont celles qui sont jugées « les plus probables ». Celles-ci, ainsi que la projection sur cinq ans qui en découle, se situent à l'intérieur d'un éventail, parfois assez large, de valeurs possibles. Il importe donc de réaliser une analyse de la sensibilité des résultats de l'évaluation actuarielle à ces écarts potentiels de l'expérience réelle par rapport aux hypothèses retenues.

Dans un premier temps, nous examinerons les principaux facteurs de risque afin de déterminer quelles hypothèses feront l'objet de l'analyse de sensibilité. Ensuite, nous présenterons les résultats de cette analyse.

1. Facteurs de risques

Tout d'abord, nous avons dressé un inventaire complet de tous les facteurs qui ont une influence sur l'expérience du RQAP et sur l'évolution du FAP. Ces facteurs sont répartis en fonction des trois catégories suivantes :

- A) Facteurs liés à l'environnement démographique général
- B) Facteurs liés à l'environnement économique général
- C) Facteurs liés à l'expérience propre au RQAP

Ensuite, nous avons qualifié chacun des facteurs en fonction de son risque de variation par rapport à la valeur « la plus probable » retenue aux fins de l'évaluation actuarielle, tout en considérant l'ampleur sur l'évolution du FAP. Les valeurs utilisées pour qualifier ce risque sont les suivantes : très haut, haut, moyen et faible.

Le tableau suivant présente les résultats de cet exercice de catégorisation et de qualification. L'utilisation de couleurs vise à indiquer clairement les facteurs les plus importants.

	Risque de variation et d'impact significatif sur l'évolution du FAP		
	Impact sur :		
A) Facteurs liés à l'environnement démographique général			
	Cotisations	Faible	
	Population par sexe et par groupe d'âge	Prestations (naissances)	Faible 
	Naissances	Prestations	Très haut 
	Adoptions	Prestations	Faible 
B) Facteurs liés à l'environnement économique général			
	Augmentation du nombre de cotisants (taux d'activité et d'emploi)	Cotisations	Haut 
	Augmentation des salaires (inflation et augmentation réelle des salaires)	Cotisations	Haut 
		Prestations	Haut 
	Ventilation de la rémunération assurable entre salariés et travailleurs autonomes	Cotisations	Moyen 
	Taux d'emprunt	Frais d'intérêts	Faible 
C) Facteurs liés à l'expérience propre au RQAP			
	Taux de participation au RQAP	Prestations	Haut 
	Frais d'administration	Frais d'administration	Faible 
	Répartition des prestations		
	– mère, père, couple		
	– salarié, travailleur autonome	Prestations	Moyen 
	– base, particulier		
	Durée moyenne des prestations	Prestations	Moyen 
	RHM de départ des prestataires	Prestations	Moyen 
	Majoration pour familles à faibles revenus	Prestations	Faible 
	Comptabilisation des revenus concurrents	Prestations	Faible 
	Saisonnalité des cotisations	Cotisations	Faible 
	Saisonnalité des prestations	Prestations	Faible 

Aux fins de l'analyse de sensibilité, nous avons retenu les hypothèses correspondant à des facteurs ayant un risque de variation et d'effet très haut ou haut. Ces hypothèses sont les suivantes :

- naissances;
- augmentation du nombre de cotisants;
- augmentation des salaires;
- taux de participation au RQAP.

2. Résultats de l'analyse de sensibilité

Pour chacun des tests de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée, et les autres sont maintenues à leur valeur « la plus probable ». Dans chaque cas, on étudie un scénario à coûts faibles et un scénario à coûts élevés. Dans un scénario à coûts faibles, la modification de l'hypothèse a pour effet de réduire les sorties de fonds ou d'augmenter les entrées de fonds, donc d'augmenter le niveau attendu du FAP à la fin de la période de projection. L'hypothèse est modifiée afin de produire l'effet inverse dans le cas d'un scénario à coûts élevés.

Il est à noter que les répercussions observées dans un test ne peuvent être combinées à l'effet d'un ou de plusieurs autres tests, puisqu'il existe entre les hypothèses plusieurs interrelations qui pourraient réduire ou augmenter l'effet net de ces tests. L'effet cumulatif de deux ou de plusieurs tests de variations d'hypothèses n'équivaut donc pas nécessairement à la somme des effets pris isolément.

Le tableau suivant résume les variations d'hypothèses utilisées aux fins des tests de sensibilité.

		Scénario à coûts faibles	Valeur « la plus probable » retenue aux fins de l'évaluation actuarielle	Scénario à coûts élevés
Naissances				
• ISF	2010	1,7400	1,7400	1,7400
	2011	1,6600	1,7100	1,7767
	2012	1,5800	1,6800	1,8133
	2013	1,5000	1,6500	1,8500
	2014	1,5000	1,6500	1,8500
• Nombre de naissances	2010	89 400	89 400	89 400
	2011	85 900	88 500	92 000
	2012	82 200	87 400	94 400
	2013	78 400	86 200	96 700
	2014	78 600	86 400	96 900
Augmentation du nombre de cotisants		+ 0,25 %/an	2010 0,93 % 2011 1,75 % 2012 1,25 % 2013 0,26 % 2014 0,15 %	– 0,25 %/an
Augmentation des salaires		+ 0,5 %/an	Voir annexe B	– 0,5 %/an
Taux de participation au RQAP		83 %	85 %	87 %

Commentaires au sujet du tableau ci-dessus :

- Pour les naissances, les scénarios à coûts faibles et à coûts élevés sont inspirés, respectivement, des scénarios « D-Faible » et « E-Fort » de l'étude *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 - Édition 2009* publiée par l'ISQ, en juillet 2009. Rappelons que les valeurs « les plus probables » retenues aux fins de l'évaluation actuarielle correspondent sensiblement au scénario de référence de cette même étude de l'ISQ.
- Les tests de sensibilité portant sur l'augmentation des salaires affectent à la fois les cotisations (par une augmentation du volume de rémunération assurable) et les prestations.

Les quatre tableaux suivants présentent les résultats des tests de sensibilité. Il y a un tableau pour chacune des hypothèses faisant l'objet de l'analyse de sensibilité. Chaque tableau présente à la fois l'effet sur la « variation de l'année » (écart entre les entrées et les sorties de fonds) et l'effet sur la valeur du FAP à la fin de chacune des années.

**Analyse de sensibilité – Naissances
(en M\$)**

	2010	2011	2012	2013	2014
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	– 157,2	– 166,0	– 106,8	– 89,2	– 124,6
Scénario à coûts faibles	– 157,1	– 128,7	– 13,1	66,8	57,5
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 0,1	+ 37,3	+ 93,7	+ 156,0	+ 182,1
Scénario à coûts élevés	– 157,5	– 215,8	– 231,7	– 296,9	– 367,2
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 0,3	– 49,8	– 124,9	– 207,7	– 242,6
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9
Scénario à coûts faibles	– 415,2	– 543,9	– 557,0	– 490,2	– 432,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 0,1	+ 37,4	+ 131,1	+ 287,1	+ 469,2
Scénario à coûts élevés	– 415,6	– 631,4	– 863,1	– 1 160,0	– 1 527,2
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 0,3	– 50,1	– 175,0	– 382,7	– 625,3

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.
-

**Analyse de sensibilité – Augmentation du nombre de cotisants
(en M\$)**

	2010	2011	2012	2013	2014
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	– 157,2	– 166,0	– 106,8	– 89,2	– 124,6
Scénario à coûts faibles	– 154,3	– 158,1	– 93,0	– 69,1	– 99,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 2,9	+ 7,9	+ 13,8	+ 20,1	+ 24,9
Scénario à coûts élevés	– 161,7	– 174,2	– 119,0	– 107,5	– 149,2
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 4,5	– 8,2	– 12,2	– 18,3	– 24,6
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9
Scénario à coûts faibles	– 412,4	– 570,5	– 663,5	– 732,6	– 832,3
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 2,9	+ 10,8	+ 24,6	+ 44,7	+ 69,6
Scénario à coûts élevés	– 419,8	– 594,0	– 713,0	– 820,5	– 969,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 4,5	– 12,7	– 24,9	– 43,2	– 67,8

1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.

**Analyse de sensibilité – Augmentation des salaires
(en M\$)**

	2010	2011	2012	2013	2014
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	– 157,2	– 166,0	– 106,8	– 89,2	– 124,6
Scénario à coûts faibles	– 155,9	– 165,2	– 105,5	– 87,7	– 123,7
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,3	+ 1,5	+ 0,9
Scénario à coûts élevés	– 158,7	– 167,0	– 108,0	– 90,8	– 125,4
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 1,5	– 1,0	– 1,2	– 1,6	– 0,8
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9
Scénario à coûts faibles	– 414,0	– 579,2	– 684,7	– 772,4	– 896,1
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 1,3	+ 2,1	+ 3,4	+ 4,9	+ 5,8
Scénario à coûts élevés	– 416,8	– 583,8	– 691,8	– 782,6	– 908,0
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 1,5	– 2,5	– 3,7	– 5,3	– 6,1

Commentaire :

Ici, l'effet est plutôt limité parce que l'augmentation des salaires entraîne à la fois une hausse des cotisations (par une hausse du volume de rémunération assurable) et une hausse des prestations, qui se compensent presque entièrement l'une et l'autre.

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.
-

**Analyse de sensibilité – Taux de participation au RQAP
(en M\$)**

	2010	2011	2012	2013	2014
A) « Variation de l'année »¹					
Évaluation ²	– 157,2	– 166,0	– 106,8	– 89,2	– 124,6
Scénario à coûts faibles	– 117,1	– 123,0	– 61,6	– 41,7	– 74,1
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 40,1	+ 43,0	+ 45,2	+ 47,5	+ 50,5
Scénario à coûts élevés	– 197,4	– 209,0	– 151,9	– 136,6	– 175,0
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 40,2	– 43,0	– 45,1	– 47,4	– 50,4
B) Valeur du FAP en fin d'année					
Évaluation ²	– 415,3	– 581,3	– 688,1	– 777,3	– 901,9
Scénario à coûts faibles	– 375,2	– 498,2	– 559,8	– 601,5	– 675,6
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	+ 40,1	+ 83,1	+ 128,3	+ 175,8	+ 226,3
Scénario à coûts élevés	– 455,5	– 664,5	– 816,4	– 953,0	– 1 128,0
<i>Écart p/r à l'évaluation</i>	– 40,2	– 83,2	– 128,3	– 175,7	– 226,1

-
1. Écart entre les entrées et les sorties de fonds pour une année donnée.
 2. Basée sur les valeurs « les plus probables » des hypothèses.
-



Visitez notre site web : www.cgap.gouv.qc.ca

**Conseil de gestion
de l'assurance
parentale**

Québec 